

## Prix national Sécurité-Santé au Travail

### Appel de candidatures à l'adresse des entreprises !

Le Prix national sécurité-santé au travail s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention VISION ZERO, qui défend l'idée que tous les accidents du travail peuvent être évités et qu'un monde sans accidents graves ni mortels est possible.

Le Prix offre une visibilité aux entreprises engagées en matière de sécurité-santé au travail et est décerné tous les deux ans par le Ministère de la Santé, le Ministère de la Sécurité sociale et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en collaboration avec les organisateurs l'Association d'assurance accident (AAA), l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et la Direction de la Santé – Division de la Santé (DSAT).

Par ce prix, les partenaires nationaux valorisent des mesures ou produits particulièrement innovants dans le domaine de l'amélioration de la santé et du bien-être au travail. Le prix vise à souligner les efforts concertés des salariés et des employeurs pour gérer la santé au travail et pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi il valorise les efforts d'investissements des entreprises pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être au travail et diffuse largement les réalisations afin d'en faire profiter d'autres entreprises.

Dans le dossier de candidature, soumis par l'entreprise le candidat doit détailler les mesures ou produits réalisés, expliquer leur implémentation et doit décrire les résultats obtenus du projet en question. Le dossier peut être complété par des documents, présentations, photos, dessins, vidéos ou échantillons. Les entreprises et organisations peuvent soumettre leur candidature jusqu'au **5 mai 2022**. Parmi les entreprises et organisations qui ont soumis leurs candidatures, cinq lauréats seront sélectionnés par un jury et primés dans les catégories « volet sécurité », « volet santé et bien-être » et « agent multiplicateur » d'après des critères d'innovation, de prévention, d'efficience, de pérennité et de transférabilité. Les 5 lauréats recevront chacun **5.000 €** ainsi qu'une vidéo d'une durée d'environ 3 minutes qui présentera le projet en question. Après la remise des prix ces vidéos pourront être diffusées par les lauréats et les organisateurs sur leur site internet ainsi que sur leurs réseaux sociaux.

La remise du prix aura lieu dans le cadre du 15<sup>e</sup> Forum de la Sécurité et de la Santé au Travail en date du **26 octobre 2022** à la LuxExpo The Box en format salon avec des exposants et des workshops reconnus comme formation continue. À l'occasion de la remise des prix les vidéos des lauréats seront diffusées pour une première fois. Par après les vidéos peuvent être consultés en ligne sur [www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu) pour le vote du prix du public. Le gagnant du prix du public recevra une récompense supplémentaire de 2.000 €. En 2020, c'est le Centre Hospitalier du Nord qui a remporté le prix du public avec son projet « Kinaesthetics dans le secteur hospitalier » et en 2018, c'est l'entreprise Pétillances avec son projet « Keskonfaisi ».

Pour l'édition du Forum et du Prix SST de cette année, les initiateurs de la VISION ZERO ont créé une nouvelle identité visuelle en collaboration avec une agence de communication. Cette nouvelle identité a pour but de mettre en valeur ces deux événements majeurs de la VISION ZERO et de leur conférer une modernité et ainsi une valeur de reconnaissance encore plus grande.



**PRIX  
SÉCURITÉ - SANTÉ  
AU TRAVAIL**



**APPEL À CANDIDATURES  
AUX ENTREPRISES  
ET ORGANISATIONS**



**DATE LIMITE DE DÉPÔT:  
05/05/2022**

**VISION  
ZÉRO**  
RISQUES  
ACCIDENTS  
MORTS



**À GAGNER: 5.000€  
+ RÉALISATION D'UNE VIDÉO**